



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE

DU 12 MARS 2019

Le mardi 12 mars 2019, le Comité Technique régulièrement convoqué, s'est réuni en séance non publique en salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU, Mme Elisabeth PETITDIER, M. Bernard MEDER, M. Abel CHOTARD représentants de la collectivité

M. Jean DESCLOUX, Mme Véronique FASANO, Mme Sylvie LE QUEMENER, Mme. Delphine ZANON, représentants du personnel communal.

Avec voix consultative :

M. Jean-Philippe TOURNOIS, collègue des représentants de la collectivité
Mme Julia BEKKAT, service Ressources Humaines
M. Romain LEURETTE, Directeur Général des Services
Mme Céline ADAM, agent de prévention

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 9 heures 40

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Installation du Comité Technique suite aux élections du 6 décembre 2018 et au tirage au sort du 21 décembre 2018,
- 2) Nomination du secrétaire-adjoint de la séance parmi les représentants du personnel,
- 3) Adoption du règlement de fonctionnement du Comité Technique,
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018,
- 5) Suppression de postes vacants au tableau des effectifs,
- 6) Questions diverses

1- Installation des élus du Comité Technique

Le Maire évoque le rôle attendu du comité Technique à savoir qu'il constitue un relais entre le personnel municipal dans son ensemble et l'administration municipale (administration et élus). Propositions et remontées sont attendues. Tous les sujets pourront être abordés et débattus.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.



Monsieur LEURETTE évoque un rythme d'une réunion par trimestre environ.

Il est précisé que la liste des membres du Comité Technique avec mention de leur service sera affichée dans les services et jointe avec les prochaines feuilles de paie. Chaque agent pourra ainsi les contacter en cas de besoin ou s'il souhaite faire remonter des questions à la prochaine séance du Comité Technique. Il sera également rappelé que Mme Céline ADAM remplit les fonctions d'agent de prévention à savoir qu'elle veille à ce que les agents travaillent dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité : ses coordonnées seront rappelées également dans cette communication.

Sur proposition des représentants du personnel, les emplacements prévus pour l'affichage des comptes-rendus des séances seront répertoriés dans chaque service et complétés le cas échéant. Ces panneaux pourront également recevoir l'affichage syndical. Une communication sera faite également sur les emplacements de ces panneaux.

Il est également demandé qu'il y ait une mise à disposition numérique des documents reprenant l'historique des décisions prises par le Comité Technique, un organigramme général, des organigrammes par service ainsi que le Livret d'Accueil. Ces documents seront consultables sur le site internet de la ville accessible à l'aide d'un mot de passe.

Avis : favorable à l'unanimité

2 - Nomination du secrétaire-adjoint de la séance parmi les représentants du personnel

Il est proposé de désigner :

Secrétaire : Mme Elisabeth PETITDIDIER en tant que secrétaire pour le temps du mandat restant à courir,

Secrétaire adjoint : Mme Véronique FASANO pour cette séance.

Avis : favorable à l'unanimité.

3-Adoption du règlement de fonctionnement du Comité Technique,

Il est procédé à l'exposé des points principaux du Règlement Intérieur par Monsieur le Maire. Quelques modifications mineures du document sont réalisées en séance. La convocation par courriel sera possible, conformément à la demande exprimée. Les représentants du personnel demandent à ce que l'ordre du jour soit affiché à l'avance dans chaque service avant la tenue du Comité Technique.

Avis : favorable à l'unanimité.

4- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018,

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018 est adopté.

Avis : favorable à l'unanimité.



5-Suppression de postes vacants au tableau des effectifs

Mme PETITDIDIER rappelle que le Comité Technique doit être saisi pour avis, de tout projet de suppression de postes inscrits au tableau des effectifs.

Suite à la démission d'un agent et le redéploiement de ses missions sur deux agents dont les postes figurent au tableau des effectifs, il convient de supprimer l'emploi suivant qui se trouve vacant dans le tableau des effectifs :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (temps partiel de 6h18 sur 20h)

Avis : favorable à l'unanimité

6- Questions diverses

Comptabilisation des ARTT

Il a été évoqué que le calcul des ARTT en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 dans la collectivité avait été quelque peu difficile à comprendre par les agents et qu'une note aurait été souhaitée au moment de la mise en place : la nouvelle feuille de congés comportant des explications sur ce calcul a permis une meilleure compréhension du mode de calcul.

En l'absence de questions diverses, la séance a été levée à 11 heures 30

Le Président du Comité Technique

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Le secrétaire de séance et

Représentant le collège des élus

Elisabeth PETITDIDIER

Le secrétaire adjoint de séance et
membre du Comité technique
représentant le personnel

Véronique FASANO

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.